



## Assedic après avoir été salarié et associé d'une SARL

-----  
Par Visiteur

J'ai été salariée (directrice) et gérante minoritaire d'une SARL dont le fond de commerce a été vendu, la SARL liquidée. Ai je droit a une aide, je n'ai aucun revenu actuellement.

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

J'ai été salariée (directrice) et gérante minoritaire d'une SARL dont le fond de commerce a été vendu, la SARL liquidée. Ai je droit a une aide, je n'ai aucun revenu actuellement.

Exerciez vous une fonction technique en tant que salariée? En effet, je ne vois pas à priori de réelle différence entre votre fonction de gérant (même minoritaire) et la fonction de directeur.

J'imagine que vous avez déposé une demande de chômage auprès des ASSEDIC. Qu'en ont-ils pensé?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

En temps que salariée, j'assurais le poste de direction, comptabilité, réception, recrutement du personnel, à plein temps

les ASSEDICS, m'ont dit que je n'avais pas de droit, car j'étais gérante, mais actuellement sans revenus, que puis je demander ?

Merci pour votre réponse

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

En temps que salariée, j'assurais le poste de direction, comptabilité, réception, recrutement du personnel, à plein temps

les ASSEDICS, m'ont dit que je n'avais pas de droit, car j'étais gérante, mais actuellement sans revenus, que puis je demander ?

J'ai bien peur que vous n'ayez effectivement aucun droit au niveau des ASSEDIC. Ce n'est pas tellement en fait à cause du fait que vous ayez été gérante parce qu'en réalité, on peut être gérant minoritaire et salarié et bien bénéficier de l'allocation chômage. Le problème ici, c'est que vous exerciez en réalité en qualité de salarié toutes les prérogative du gérant.

En conséquence, votre qualité de salarié étant refusée par les ASSEDIC, vous n'avez pas droit à une indemnisation au niveau de l'allocation de retour à l'emploi.

Très cordialement.